

Maurienne Escalade

Informations importantes concernant l'assurance
et le certificat médical

Saison 2025 – 2026

La licence FFME souscrite lors de l'adhésion au club contient automatiquement la souscription à l'assurance responsabilité civile auprès d'Allianz.

La souscription des options complémentaires d'assurance doit être réglée au moment de l'inscription, et l'option choisie doit ensuite être activée depuis votre espace personnel sur MyFFME.

Les informations sur les options d'assurance complémentaires sont disponibles en suivant ce lien :
<https://www.montagne-escalade.com/site/BO/documents/2026-pack-assurance.pdf>

De même, la gestion du certificat médical ou la réponse au questionnaire de santé sont également à faire directement sur le site MyFFME une fois votre licence saisie.